

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE DATCHEKA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

DATCHEKA'S COUNCIL

GENERAL SECRETARY

Datcheka, le 04 Décembre 2025

A

**Monsieur le Gérant du Groupement MULTRAS/MOBA SARL
BP : 423 Garoua**

Objet : Notification de l'attribution du
Marché N°01

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du 11 novembre 2025 pour l'exécution des travaux de construction d'un magasin de stockage d'une capacité de 500 sacs et reboisement des alentours, dans la Commune de Datcheka, Département du Mayo-Danay, Région de Extrême-Nord pour le montant du Marché d'une contre-valeur de **Vingt Sept Millions Quatre Cent Cinquante Sept Quatre Cent Trente Deux (27 457 432) Francs CFA**, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux soumissionnaires est acceptée par nos services.

Il vous est demandé de fournir :

- (i) La Garantie de bonne exécution dans les vingt-huit (28) jours, conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution de la Section Formulaires du marché ;
- (ii) Les renseignements additionnels sur la propriété effective conformément dans un délai de huit (8) jours ouvrables à l'aide du formulaire de divulgation de la propriété bénéficiaire.

Signature :

Nom : KARMO Jean-Claude, chevalier du mérite camerounais
Titre/position : Maire
Téléphone : 677 45 43 50/ 691 96 05 24
Courriel : karmojeanclaude@gmail.com/jeanclaudekarmo@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE DATCHEKA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

DATCHEKA'S COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE
N° 09 /C/C-DTKA/SG/2025

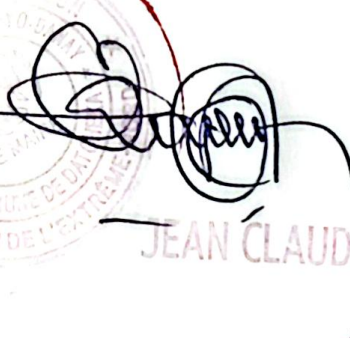
Le Maire de la Commune de DATCHEKA, Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance du public que, suite aux Avis :

- **AVIS DEMANDE DE COTATION N° 06/DCO/C-DATCHEKA/PROLOG/CIPM/SIGAMP/2025 DU 17/10/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE D'UNE CAPACITE DE 500 SACS ET REBOISEMENT DES ALENTOURS, DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA, DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY, RÉGION DE L'EXTREME-NORD**

Les entreprises ci-après sont adjudicataires des marchés ci-contre.

N°	Entreprises	N° AVIS	Travaux	Montants corrigés TTC en FCFA	Délais d'exécution
01	GROUPEMENT MULTIRAS-MOBA	N° 06/DCO/C-DATCHEKA/PROLOG/CIPM/SIGAMP/2025 DU 17/10/2025	CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE D'UNE CAPACITE DE 500 SACS ET REBOISEMENT DES ALENTOURS, DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA, DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY, RÉGION DE L'EXTREME-NORD	27 457 432	03 Mois

DATCHEKA, le 04 Décembre 2025


JEAN CLAUDE KARMO



**DECISION MUNICIPALE N° 09/DM/SG/C/DTKA/ 2025
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS AUX ENTREPRISES**

**Le Maire de la Commune de DATCHEKA,
Chevalier du mérite camerounais**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le décret n°93/321 du 25 novembre 1993, portant création de la Commune de DATCHEKA ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'arrêté n°000367/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février dans la Commune de DATCHEKA, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord.

Vu l'Arrêté conjoint n°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Lettre-Circulaire N°00013995/LC/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2025 ;

Vu la décision municipale n° 06/DM/SG/C/DTKA du 23 avril 2024 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de DATCHEKA ;

Considérant le budget communal de l'exercice 2025 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adjudicataire de la Lettre Commande suite à l'avis :

- N° 06/2025/DCO/C-DTKA/PROLOG/CIPM/SIGAMP/2025 du 17/10/2025 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
MAGASIN DE STOCKAGE D'UNE CAPACITE DE 500 SACS ET REBOISEMENT
DES ALENTOURS, DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA,

Les entreprises conformément au tableau ci-après :

N°	Entreprises	N° AVIS	Travaux	Localités	Montants corrigés TTC en FCFA	Délais d'exécution
01	GROUPEMENT MULTRAS-MOBA	N° 06/DCO/C-DATCHEKA/PROLOG/CIPM/SIGAMP/2025 DU 17/10/2025	- AVIS DE DEANDE DE COTATION N° 06/DCO/C-DATCHEKA/PROLOG/CIPM/SIGAMP 2025 DU 17/10/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE D'UNE CAPACITE DE 500 SACS ET REBOISEMENT DES ALENTOURS, DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA, DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY, RÉGION DE L'EXTREME-NORD	DATCHEKA	27 457 432	03 Mois

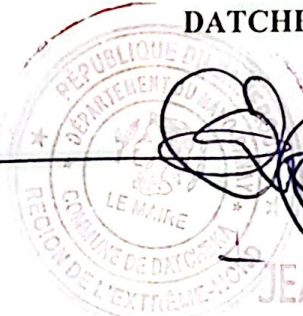
Article 2 : Le Directeur de l'Entreprises adjudicataire évoquée à l'article 1^{er}, est invité sous huitaine à passer à la Mairie de DATCHEKA signer la Lettre Commande.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée puis communiquée partout où besoin sera./.

DATCHEKA, le 04 Décembre 2025

Ampliation :

- PREFET/MD/YGA
- CHEF D'ANTENNE ARMP/MRA ;
- PROLOG/MRA
- DDMINMAP/YGA ;
- DDMINDEVEL/YGA ;
- PRESIDENT CIPM/DTKA;
- INTERESSES ;
- ARCHIVES/CHRONO.



 JEAN CLAUDE KARMO



Datcheka, le 19 Novembre 2025

NOTIFICATION D'INTENTION D'ATTRIBUTION

Maître d'Ouvrage : Monsieur de Maire de la Commune de Datcheka

Intitulé du Marché : *construction d'un magasin de stockage d'une capacité de 500 sacs et reboisement des alentours, dans la Commune de Datcheka, Département du Mayo-Danay, Région de Extrême-Nord.*

Pays : Cameroun

Crédit No : IDA N°72130- CM

AO No : 06/DCO/C-DTKA/PROLOG/CIPM/SIGAMP/2025

Par la présente Notification de l'intention d'attribution nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- Demander un débriefing concernant l'évaluation de votre Proposition, et/ou
- Soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

1. Soumissionnaire retenu

Nom :	<i>GPT MULTRAS/MOBA SARL</i>
Adresse :	<i>BP : 423 Maroua Tel 697 07 77 10/677 78 51 54</i>
Prix du Marché :	<i>27 457 432 (Vingt Sept Millions Quatre Cent Cinquante Sept Quatre Cent Trente Deux) Francs CFA</i>

2. Autres Soumissionnaires

Nom du Soumissionnaire	Prix de l'Offre	Prix évalué de l'Offre (si applicable)
<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

3. Motif(s) pour le(s)quel(s) votre Offre n'a pas été retenue

<i>RAS</i>

4. Comment demander un débriefing

Date et heure limites : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est minuit le 24 Novembre 2025.

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Offre. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Soumissionnaire, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

À l'attention de :

Nom : *BAYANG Albert Legrand, Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Datcheka*

Titre/position : *Président/CIPM*

Agence : *KARMO Jean-Claude, Maître d'Ouvrage*

Adresse courriel : *karmojeanclaud@gmail.com/jeanclaudkarmo@yahoo.fr*

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de 3 jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit et dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de la notification d'attribution du Contrat.

5. Comment formuler une réclamation

Date et heure limites : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation est minuit le 07 Décembre 2025 (heure locale).

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Soumissionnaire, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

À l'attention de :

Nom : *[insérer le nom complet de la personne]*

Titre/position : *[insérer le titre/la position]*

Agence : *KARMO Jean-Claude, Maître d'Ouvrage*

Adresse courriel : *karmojeanclaud@gmail.com/jeanclaudkarmo@yahoo.fr*

A ce stade du processus de passation du marché, vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du marché. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

Informations complémentaires :

Pour obtenir plus d'informations, prière vous référer aux Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement, en date de juillet 2016 (Règles de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés » fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Soumissionnaire ayant remis une Offre dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.
4. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Règles de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

6. Période d'attente

DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est minuit le 3 Novembre 2025 (heure locale).

La période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la présente Notification de l'intention d'attribution.

La période d'attente pourra être prorogée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prorogation

Pour toute question relative à la présente Notification, prière nous contacter.

Au nom de *KARMO Jean-Claude*

Signature :

Nom : **KARMO Jean-Claude, chevalier du mérite camerounais**

Titre/position : Maire

Téléphone : 677 45 43 50/ 691 96 05 24

Courriel : karmojeanclaude@gmail.com/jeanclaudekarmo@yahoo.fr